

LE CENTRE AMERICAN DE SOLIDARITE DES TRAVAILLEURS

RAPPORT DE COMMISSAIRAT AUX COMPTES RELATIF
AUX ETATS FINANCIERS ARRETES
AU 31 DECMEBRE 2023

Août 2024

Mohamed Amine JAMOSSI

Expert-Comptable Diplômé - Commissaire Aux Comptes
Adresse : Immeuble Khair-Eddine Pacha, Cité Montplaisir 1073 Tunis

Tél : 71.905.090/71.900.746 - Fax : 71.904.519
Matricule Fiscal : 000/P/A/0763200/Y

SOMMAIRE

I- RAPPORTS

- 1- Rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023

II- ETATS FINANCIERS

- 1- Etat de la situation financière
- 2- Etat des produits et charges
- 3- Etat de flux de Trésorerie
- 4- Notes aux Etats Financiers

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

**RAPPORT DU COMMISSARIAT AUX COMPTES RELATIF
AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECMEBRE 2023**

Mesdames et Messieurs les adhérents,

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 09 juillet 2024, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'association CAST « le centre américain de solidarité des travailleurs » qui comprennent l'état de la situation financière au 31 Décembre 2023, l'état de produits et charges ainsi que l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un total de l'état de la situation financière de **239 432 DT** au 31 Décembre 2023, des actifs nets y compris l'excédent des produits sur les charges de l'exercice de **232 058 DT** 31 décembre 2023 et un excédent de **150 968 DT**.

A notre avis, les états financiers, ci-joints, présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 Décembre 2023, ainsi que sa performance et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Principes Comptables Généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association « le centre américain de solidarité des travailleurs » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

3. Rapport moral et financier

La responsabilité des rapport moral et financier incombe au bureau directeur.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas à ces rapports et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions réglementaires, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de l'association CAST (le centre américain de solidarité des travailleurs) dans le rapport financier par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire ledit rapport et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si ces rapports semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des

travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces rapports, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités du Bureau et des Responsables de la Gouvernance pour les états financiers

Le Bureau directeur de l'association est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au bureau directeur qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le bureau directeur a l'intention de liquider l'association CAST (le centre américain de solidarité des travailleurs) ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux Responsables de la Gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'association CAST (le centre américain de solidarité des travailleurs).

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association, nos remarques ont été consignées dans un rapport intitulé « lettre de contrôle interne » adressé aux organes compétents.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la le bureau directeur du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Tunis, le 28 août 2024

Le commissaire aux comptes

NAJANOUSSE

ETATS FINANCIERS DE
L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2023

- **Etat de la situation financière**
- **Etat des produits et charges**
- **Etat de flux de Trésorerie**
- **Notes aux Etats Financiers**

Etat de la Situation Financière
Exercice clos le 31 décembre 2023
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

ACTIFS	Notes	31/12/2023	31/12/2022
AC 1 - Liquidités et équivalents de liquidités	AC 1	192 214	67 308
AC 2 - Placements et autres actifs financiers		-	-
AC 3 - Autres actifs courants	AC 3	32 950	1 676
AC 8 - Immobilisations corporelles	AC 8	14 268	14 232
AC 9- Immobilisations incorporelles		-	-
Total des actifs		239 432	83 216
PASSIFS ET ACTIFS NETS			
PA 1 - Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
PA 2 - Autres passifs courants	PA 2	6 301	1 108
PA 3 - Fournisseurs et comptes rattachés	PA 3	1 073	1 018
PA 6 - Autres passifs non courants		-	-
Total des passifs		7 374	2 126
AN 4 - Autres actifs nets		-	-
AN 5 - Réserves		-	-
AN 6 - Excédents ou Déficits reportés		81 090	54 711
AN 7 - Excédent ou Déficit de l'exercice		150 968	26 379
Total des Actifs Nets	AN 8	232 058	81 090
Total des Passifs et Actifs Nets		239 432	83 216

CAST

MF: 1643631JPN000

Etat des Produits et des Charges

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2023

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Produits			
PR 3- Subventions de fonctionnement	PR 3	468 959	272 807
PR 4- Apports non monétaires		-	-
PR 8- Autres gains	PR 8	3	11
Total des produits		468 963	272 818
Charges			
CH 1- Achats consommés de fournitures et approvisionnements	CH 1	140 430	105 024
CH 2- Charges de personnel		-	-
CH 3- Dotations aux amortissements et aux provisionnements	CH 3	6 268	4 253
CH 4- Autres charges courantes	CH 4	171 085	137 162
CH 5- Charges financières nettes	CH 5	151	-
CH 6- Autres pertes	CH 6	61	-
Total des Charges		317 995	246 438
Excédents (Déficit) des produits sur les charges de l'exercice		150 968	26 379

CAST

MF: 1643631JPN000

Etat des flux de trésorerie

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2023

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Flux de trésorerie liés aux activités courantes			
F1- Encaissements des cotisations des adhérents		-	-
F2- Encaissements des revenus des activités et manifestations		-	-
F3- Encaissements des subventions de fonctionnement		468 959	153 311
F4- Encaissements d'autres revenus et apports			
F5- Décaissements des sommes versées aux fournisseurs		(337 540)	(247 196)
F6- Décaissements des rémunérations versées au personnel		-	-
F7- Autres Décaissements des activités courantes		(212)	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes		131 207	-93 885
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
F8- Décaissements sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		(6 304)	(9 626)
F9 - Encaissements sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		-	-
F10 - Décaissements sur acquisition d'immobilisations financières		-	-
F11 - Encaissements sur cession d'immobilisations financières		3	11
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(6 301)	(9 615)
Flux de trésorerie liés aux activités de Financement			
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		-	-
Variation de trésorerie		124 906	(103 500)
Trésorerie au début de l'exercice		67 308	170 808
Trésorerie à la clôture de l'exercice		192 214	67 308

I- PRESENTATION DE L'ENTITE

NOTE 1 : Présentation de l'association CAST

L'association Cast est d'origine américaine et elle constitue une branche de l'association mère implantée aux Etats-Unis, Cependant elle reste appelée à suivre la réglementation tunisienne en vigueur promulguée par la loi n° 2011-88 du 24 septembre 2011 relative aux associations.

L'association CAST se consacre à l'amélioration des conditions des travailleurs et des travailleuses, en développant et en mettant en œuvre divers programmes et projets à caractère caritatif, éducatif et social. Ses initiatives s'inscrivent également dans le cadre du mouvement de la Confédération internationale des syndicats libres à l'échelle mondiale, promouvant ainsi les valeurs fondamentales des syndicats libres et des confédérations. Ces actions visent à soutenir les principaux objectifs des organisations syndicales conformément aux dispositions de l'article 501(c)(5) du Code des impôts des États-Unis de 1986, ou de toute législation fiscale fédérale ultérieure équivalente. Par ailleurs, CAST exerce l'ensemble des pouvoirs attribués aux organisations à but non lucratif dans le cadre légal des juridictions concernées.

II- PREFERENCIEL COMPTABLES

NOTE 2 : Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises, notamment la norme n° 45 relatives aux associations, aux parties politiques et aux organismes sans but lucratif.

NOTE 3 : Principes comptables appliqués

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique. Les méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit :

3.1. Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinars tunisiens.

3.2. Revenus des adhésions

Les revenus des adhésions sont comptabilisés lors de leur encaissement.

3.3. Les subventions :

Il s'agit des subventions d'exploitation encaissées par les bailleurs des fonds au cours de l'exercice 2023. La NCT 45 « relative aux associations, aux parties politiques et aux organismes sans buts lucratifs » a fait renvoi à la NCT 12 « relative aux Subventions publiques » concernant la prise en compte des subventions. Selon les dispositions de cette dernière, Les subventions d'exploitation, y compris celles en nature évaluées à leur valeur de réalisation, ne doivent être prises en compte que lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

A: l'entreprise pourra se conformer aux conditions attachées aux subventions;

B : les subventions seront perçues par l'entreprise.

La quote-part des subventions reçues et rattachée à un exercice ultérieur est constatée en produits d'avance.

3.4. Immobilisations et Amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition qui est égal au prix d'achat majoré des frais accessoires d'acquisition. La méthode d'amortissement retenue par l'association est la méthode d'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement retenus sont les suivants :

- Equipement de bureau 20 %
- Matériel informatique 33 %

II. NOTES SUR L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

Note AC 1 : Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent comme suit à la date du 31/12/2023 :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
BANQUE ATTIJARI BANK	192 198	64 838
CAISSE	15	2 470
Total	192 214	67 308

Note AC 3- Autres actifs courants

Les autres actifs courants se détaillent comme suit à la date du 31/12/2023 :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
CREDIT DE TVA A REPORTER	2	2
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	32 948	1 674
Total	32 950	1 676

Note AC 8 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

Désignation	VALEURS BRUTES	AMORTISSEMENTS	VCN au 31/12/2023
EQUIPEMENT DE BUREAU	6 859	2 092	4 767
MATERIELS INFORMATIQUES	20 402	10 900	9 502
Total	27 261	12 993	14 268

Les mouvements intervenus sur la rubrique au cours de la période se détaillent comme suit :

	Valeur brute	Amort	Valeur nette
31 décembre 2022	20 957	(6 724)	14 232
Acquisitions	6 304	-	6 304
Amortissements	-	(6 268)	(6 268)
31 décembre 2023	27 261	(12 993)	14 268

Note PA 2 - Autres passifs courants

Cette rubrique affiche un solde de D : 6 301 au 31 décembre 2023 et présente le détail suivant :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
RECEVEUR DES FINANCES	1 216	1 108
CHARGES A PAYER	5 086	-
Total	6 301	1 108

Note PA 3 - Fournisseurs et comptes rattachés

Cette rubrique affiche un solde de D : 1 073 au 31 décembre 2023 contre D : 1 018 à la même date de l'exercice précédent et présente le détail suivant :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
FOURNISSEURS D'EXPLOITATION	1 073	1 018
Total	1 073	1 018

Note AN 8 - ACTIFS NETS :

Les fonds associatifs avant affectation s'élèvent au 31 décembre 2023 à 232 058 DT contre 81 058 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Excédents ou Déficits reportés	81 090	54 711	26 379
Excédents ou Déficits de l'exercice	150 968	26 379	124 588
Total des actifs nets	232 058	81 090	150 968

Le détail des fonds associatifs se présente comme suit :

Désignation	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31 décembre 2022	54 711	26 379	81 090
Affectation de Excédent antérieur	26 379	(26 379)	-
Excédent de l'exercice	-	150 968	150 968
Soldes au 31 décembre 2023	81 090	150 968	232 058

NOTES SUR L'ETAT DES PRODUITS ET CHARGES

Note PR 3 – Subventions de fonctionnement

Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
SUBVENTIONS	468 959	272 807
Total	468 959	272 807

Note PR 8 – Autres Gains

Cette rubrique affiche un solde de D : 3 au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
GAINS ORDINAIRES	3	11
Total	3	11

Note CH 1 - Achats consommés de fournitures et approvisionnements

Cette rubrique affiche un solde de 140 430 au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
PRESTATION DE SERVICE	108 679	87 828
ACHAT NON STOCKABLE	3 894	4 451
ACHATS FOURNITURES BUREAUTIQUE	27 047	12 083
ELECTICITE	626	552
EAU	184	109
Total	140 430	105 024

Note CH 3 - Dotations aux amortissements et aux provisionnements

Cette rubrique affiche un solde au 31 décembre 2023 de D : 6 268 contre D : 4 253 à la clôture de l'exercice 2022 :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
DOTA AUX AMOR DES IMM CORP	6 268	4 253
Total	6 268	4 253

Note CH 4 - Autres charges courantes

Les autres charges courantes affichent une diminution entre les exercices 2023 et 2022, le détail de la rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
HONORAIRES	15 139	13 314
MISSION ET RECEPTIONS	13 433	42 248
DEPLACEMENT	99 822	42 736
COMMISSIONS	144	125
LOYER	20 979	19 647
CHARGES LOCATIVES	600	911
PENALITES DE RETARD	-	1
SERVICES EXTERIEURS	10 200	2 510
AUTRES CHARGES	153	120
FRAIS POSTAUX	5 938	8 065
ENTRETIEN ET REPARATIONS	1 923	3 417
ASSURANCES MULTIRISQUES	2 730	2 569
ETUDES ET RECHERCHES	23	1 500
Total	171 085	137 162

CH 5 - Charges financières nettes

Cette rubrique affiche un solde de D : 151 au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023
Charges financières nettes	151
Total	151

CH 6 - Autres pertes

Cette rubrique affiche un solde de D : 61 au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023
Autres pertes	61
Total	61